

« Collégiens-citoyens »

jeudi 6 octobre 2011, par [M^{me} BONNET](#)

Cette année les élections des délégués des élèves ont été organisées au collège du jeudi 29 septembre au lundi 3 octobre. Comme l'an dernier ces élections ont été préparées par les professeurs d'éducation civique et par les professeurs principaux de toutes les classes du collège.

Voici le travail de quelques élèves de Troisième en réponse au sujet : "En quoi le vote pour les délégués est-il un acte démocratique ?"

Le vote est un pilier de la démocratie. *Mais en quoi le vote pour les délégués est-il un acte démocratique ?*
La démocratie est d'abord le gouvernement des collégiens-citoyens puis le respect des libertés et des droits des collégiens-citoyens.

A l'issue du vote des collégiens-citoyens, des représentants-délégués seront élus au **suffrage universel direct**. Mais **le suffrage est aussi indirect** car les délégués vont eux aussi voter pour d'autres élections. **Le vote est libre, secret, individuel et égal**. Ce suffrage est universel car même les femmes peuvent voter (1944 droit de vote des femmes). Le vote montre bien **la souveraineté des citoyens-collégiens** car eux seuls ont le pouvoir d'élire les représentants délégués.

Le vote permet de **respecter les libertés d'opinion, d'expression, de pensée de chaque citoyen-collégien**. Mais aussi les **droits des citoyens-collégiens** sont respectés car ils votent et peuvent se présenter. **Le pluralisme politique** est également respecté car il y a plusieurs candidats ayant des opinions différentes. Ce pluralisme est **essentiel à la démocratie** car il garantit le respect des **libertés fondamentales**.

Le vote pour les délégués est donc un acte démocratique car il y a la souveraineté des citoyens-collégiens, un suffrage universel et le respect de leurs droits et libertés. En prolongement de ce sujet, nous pourrions en envisager un autre : *"En quoi les délégués sont-ils les représentants des citoyens-collégiens ?"*

Jaïs NOËL

Les élections politiques constituent un acte démocratique. *Est-il possible d'en dire autant pour le vote des délégués ?*

Le vote des délégués, tout comme l'élection des représentants politiques est **secret, libre, individuel et égal**. Tous les élèves ont le **droit de voter**. **La majorité absolue** est respectée et les délégués sont élus au **suffrage universel**.

Ils sont élus afin **de représenter les élèves devant l'ensemble du corps enseignant**. Ils ont un rôle de **porte-parole**. Par leur intermédiaire c'est donc l'ensemble de la classe qui s'exprime. Ils participent au **respect des droits et des libertés** de chacun des élèves ainsi qu'à ceux de la classe.

En conclusion, le vote des délégués est un acte démocratique par l'organisation globale des élections et par le partage des pouvoirs au collège entre les représentants-délégués et les représentants-adultes, il s'agit de la souveraineté.

Mélanie JANOT